RCS : AIX EN PROVENCE
Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00709
Numéro SIREN : 792 043 838
Nom ou dénomination : ABO FACTORY

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2015 sous le numéro de dépôt 9625

SAS ABO FACTORY

Société par Actions Simplifiée au capital de 430 000 €
Siège social : 210 Chemin des Valladets
13510 EGUILLES
RCS AIX EN PROVENCE 792 043 838

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27/11/2015

L'an deux mille quinze et le trente juin à 14 h 00, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président.

Sont présents et ont signé la feuille de présence :

- Monsieur Stephen SCHOTTE
propriétaire de 30 000 actions, ci ..... 30 000 actions

- Madame Stéphanie JACUMIN
propriétaire de 10 750 actions, ci ..... 10 750 actions

- SAS PLZR Représentée par Stephen SCHOTTE
propriétaire de 2 250 actions, ci ..... 2 250 actions

Total des actions présentes ou représentées :
sur les 43 000 composant le capital social..... 43 000 actions

Monsieur Stephen SCHOTTE, Président préside la séance.

Le Président constate que tous les associés sont présents et possèdent plus de la moitié des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation
- le rapport du Président
- un exemplaire des statuts
- le texte des projets de résolutions.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer pour une durée de 6 exercices et à compter de l'exercice 2015 :

- La SA J. CAUSSE ET ASSOCIES domiciliée au 91 Avenue de l'Arrousaire 84000 AVIGNON, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire

- Monsieur Jean-Damien DREVETON domicilié 91 avenue de l'Arrousaire 84000 AVIGNON en qualité de Commissaire aux comptes suppléant

La durée des fonctions des Commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Stephen SCHOTTE

